

Le magazine d'une ville solidaire



Janvier
2010
N° 65

AVRIL

C'était en 2009 à Montataire



Jun :
Célébration des
20 ans du jumelage
entre Montataire et
le camp de réfugiés
palestiniens de
Dheisheh.



Parc
urbain
7 juin
18h33

Mai :
Lancement de
la campagne
de sensibilisation
à la propreté dans
la ville



Octobre :
1026
montatairiens
ont voté contre
la privatisation
de la Poste



Mai :
Les clubs
de gymnastique
de Nogent, Creil
et Montataire ont
organisé les Cham-
pionnats de France
de gymnastique

sommaire

- 3 **Notre ville**
Changement dans votre cadre de vie
- 4 **Photos**
Novembre et décembre à Montataire
- 5 **Éditorial du Maire**
- 6 **Culture**
Programmation
- 7 **Notre ville**
Le microcrédit
- 8-9 **Reportage**
La réforme territoriale ou la remise en cause de la décentralisation
- 10 **Intercommunalité**
- 11 **International**
20 ans après la chute du mur de Berlin
- 12 **Brèves**
- 13 **Tribunes libres**
- 14 **Portrait**
Michel Ringenbach
- 15 **État civil, Jade News**

notre couverture

Nous avons feuilleté les douze derniers numéros de vivre pour sélectionner douze événements dont nous avons rendu compte soit par un article, une photo, une brève...

Douze événements qui ont marqué la vie à Montataire durant cette dernière année. Parmi eux, quelques grands moments qui ont marqué la vie des nombreux clubs et associations qui font la richesse de cette ville; les moments de lutte pour l'emploi, préserver les services publics, pour faire en sorte que la vie soit moins difficile; des moments festifs organisés par la ville...

Tourner les pages pour en ouvrir d'autres... Finir les années pour en commencer de nouvelles. La prochaine, c'est 2010. Au nom du service communication et imprimerie, nous vous souhaitons une année 2010 joyeuse et fraternelle.



Cérémonie de commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918



De nombreux Montatairiens se sont rendus à ce deuxième marché de Noël organisé par le Montataire basket-ball et la municipalité. Les quarante exposants se sont montrés très satisfaits et beaucoup se sont d'ores et déjà inscrits pour revenir l'année prochaine.



Ch
vo

Les gens

Vous avez muret bord Croizat. De curiser l'en gens du vo la municip ne peuv car depou s'alimente qui pouss le « systè dans le anarchiq problème personne peut se tionnem marché) divers (Pourtan creillois dit « L



Rue

Suite de la l'écla les tr du n 375 Avec

Changement dans votre cadre de vie

Les gens du voyage

Vous avez sans doute constaté qu'un petit muret borde désormais le parking Ambroise Croizat. Deux raisons à sa construction : sécuriser l'emplacement et empêcher que les gens du voyage viennent y stationner. En effet, la municipalité considère que ces personnes ne peuvent pas vivre décemment sur ce lieu car dépourvu de sanitaire, de possibilités de s'alimenter en eau et en électricité. Situation qui pousse les gens du voyage à opter pour le « système D » (évacuation des eaux usées dans le Thérain, branchements électriques anarchiques), qui n'est pas sans poser des problèmes notamment de sécurité pour ces personnes elles-mêmes. De plus, la ville ne peut se passer de ce parking destiné au stationnement bien sûr (spécialement les jours de marché) mais aussi à l'accueil d'événements divers (cirque, fête foraine, etc). Pourtant, la Communauté d'agglomération creilloise (CAC) a proposé d'aménager le lieu dit « La haute pommeraie » pour accueillir

dignement et en toute sécurité les gens du voyage. L'Etat s'y est opposé en raison de sa proximité avec la base aérienne. Le préfet a alors suggéré qu'une aire de passage soit installée à Montataire, entre la Route de St-Leu et la RD200. Mais problème, ce terrain est situé en zone inondable. Cocasse quand on sait que le préfet est le garant du plan risque inondation. La CAC poursuit donc les négociations avec ce dernier pour trouver un autre emplacement mais pour le directeur des services techniques de Montataire, la tâche est difficile car « le territoire de la CAC étant très urbanisé, les terrains disponibles sont rares. » Rappelons que la loi impose aux villes de plus de 5000 habitants de proposer des aires d'accueil aux gens du voyage. Cependant, les municipalités de moins de 20 000 habitants dont la moitié de la population habite dans une zone urbaine sensible peuvent être déchargées de cette obligation. C'est le cas de Montataire. Mais les municipalités tenues de respecter

la loi sont encore trop peu nombreuses à l'appliquer. Fin 2008, seules 42 % des aires prévues étaient en effet créées. Or le manque d'emplacements réservés oblige les nomades à stationner sur des emplacements non autorisés, créant des conflits importants avec des riverains.

Les gens du voyage restent donc largement discriminés en raison de leur mode de vie itinérant. Souvent désignés sous le vocable de Roms, Gitans ou Manouches (nomades venus d'Europe centrale et du Sud), les quelques 350 000 gens du voyage répertoriés en France sont pourtant majoritairement d'origine française. Apparus au Moyen Âge, ils sont devenus nomades soit en raison de leur activité professionnelle (travailleurs saisonniers, colporteurs...), soit parce que, persécutés, ils ont été contraints de circuler pour se cacher. Mais malgré les discriminations dont ils souffrent, ils restent attachés à leur mode de vie.



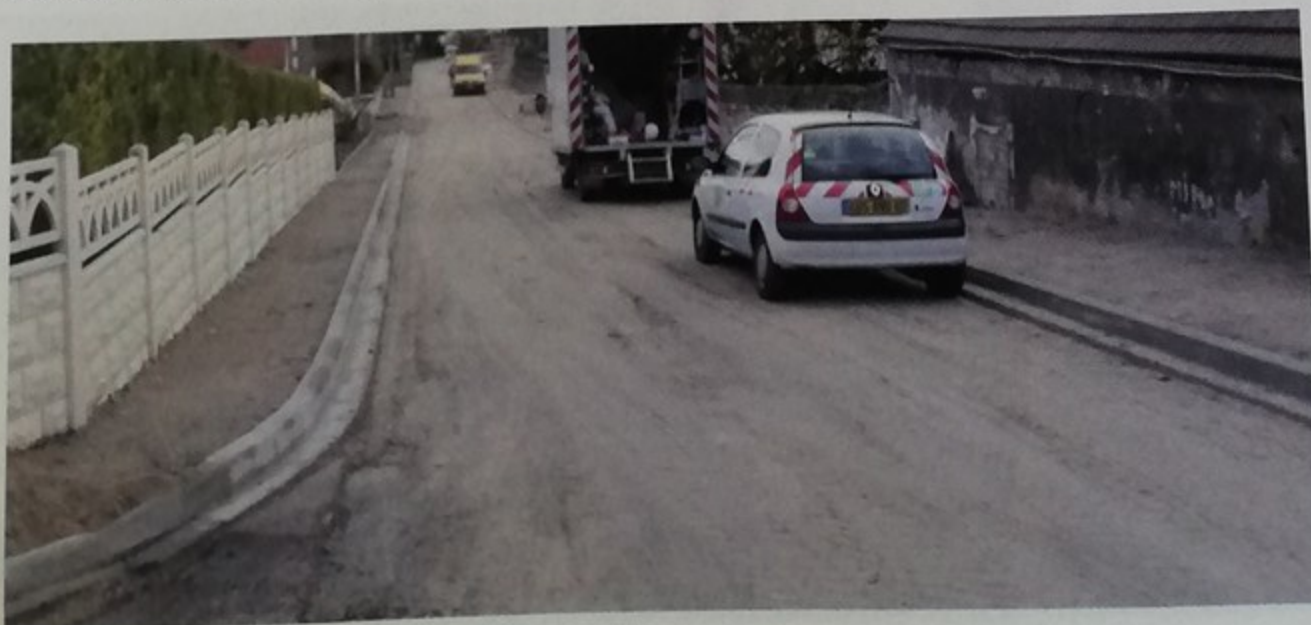
Rue Pasteur

Suite aux travaux de réfection de la chaussée de la rue Pasteur, les réseaux seront enfouis et l'éclairage refait. Commencés le 2 novembre, les travaux devraient s'achever dans le courant du mois de février et devraient coûter environ 375 000 euros.

Avec 5,4 kms de réseaux déjà enfouis, il en reste

11,7 kms à enterrer. Le coût moyen des travaux de mise en souterrain s'élève à 1600 euros environ le mètre linéaire.

Les critères de priorité sont les voies de transit où le passage est très important, l'état de vétusté des chaussées, des trottoirs et de l'éclairage public.

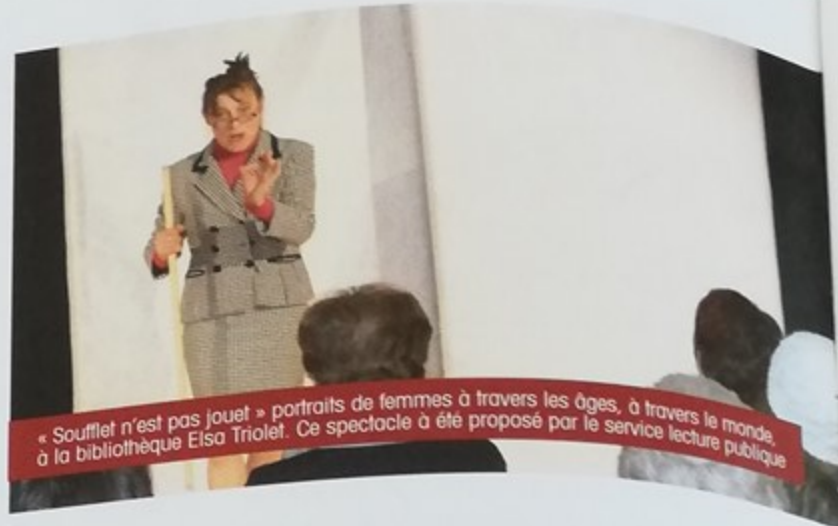


Les illuminations de Noël

En raison du coût que cela représente, la ville ne peut procéder à l'illumination de toutes les rues de la ville. Elles le sont donc à tour de rôle. Seules les entrées de ville, les voies traversées par le réseau du STAC, le centre ville et les rues commerçantes sont illuminés chaque année. En 2009, 25000€ ont été consacrés à l'acquisition de nouveaux motifs d'illumination, sachant qu'il n'y a pas eu d'achat l'an passé. Abdelkrim Kordjani, adjoint au maire, a précisé qu'il « ne s'agit pas d'augmenter le nombre de motifs à installer mais d'assurer un renouvellement de ces derniers. Cela permettra à terme de supprimer de notre parc les motifs à incandescence, très consommateurs d'énergie. »



23^e édition du Téléthon



« Soufflet n'est pas jouet » portraits de femmes à travers les âges, à travers le monde, à la bibliothèque Elsa Triolet. Ce spectacle a été proposé par le service lecture publique



Conférence présentée par les grands ensembles



Empoisonnement de l'étang de la Maladrerie, avec 350 kg de gardon bleu, 60 kg de gros brochets, 60 kg de tanches soit 470 kg pour un montant de 2800 €



« Deux frères » une pièce de théâtre de Fausto Paravidino au rythme endiablé et à l'humour caustique



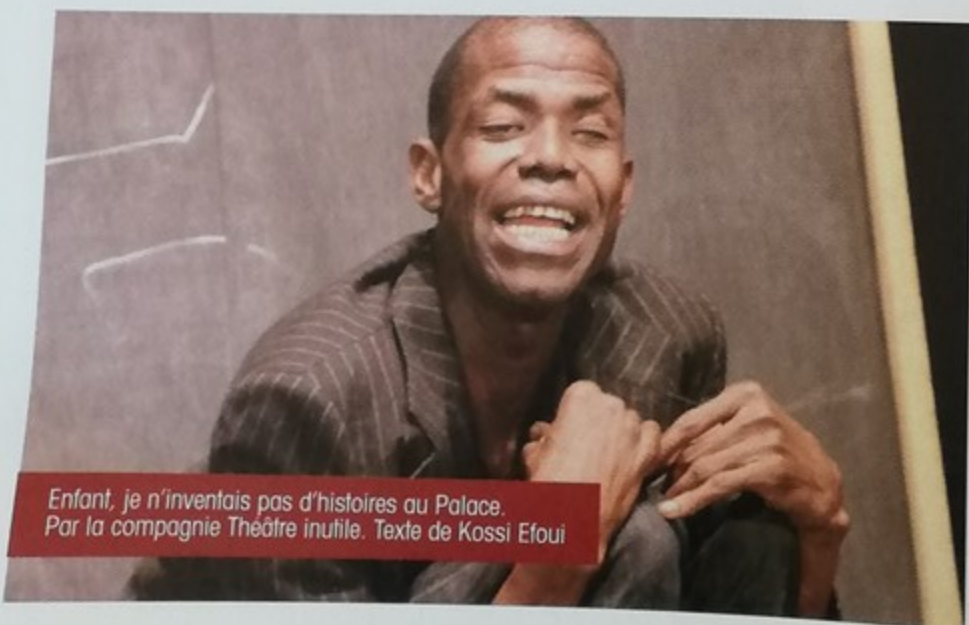
Forum jeunes desolidaire à l'Espoir



18^e concours photo organisé par le photo club de Montataire. Le thème cette année : la musique et les paysages de France



Visite du pont en vue d'obtenir



Enfant, je n'inventais pas d'histoires au Palace. Par la compagnie Théâtre inutile. Texte de Kossi Efoui



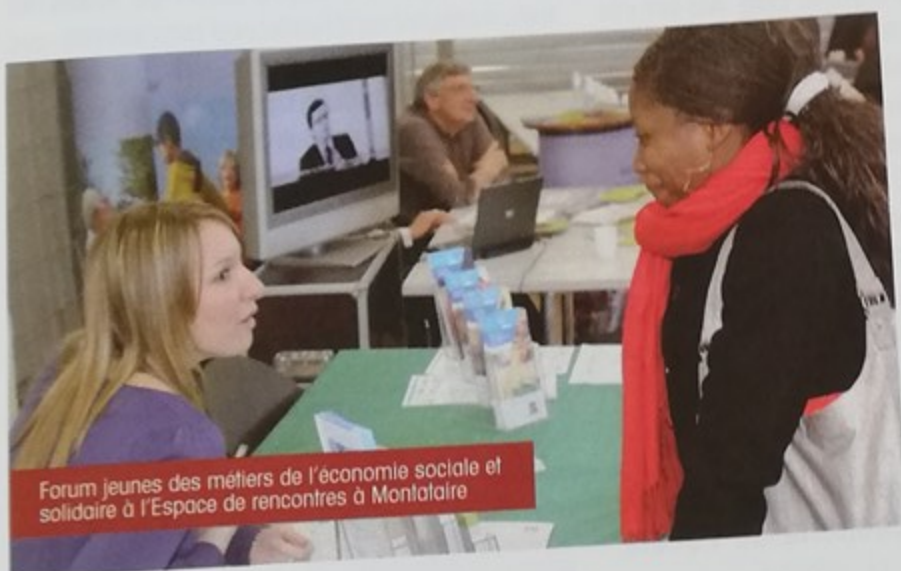
Remise des récompenses par Bernard Roisin, Président de formes et couleurs pour le 30^e festival des talents cachés.



Comme c'est l'association



Conférence présentée par Jean-Pierre Besse sur « les grands ensembles du bassin creillois de 1945 à 2000 »



Forum jeunes des métiers de l'économie sociale et solidaire à l'Espace de rencontres à Montataire



Visite du ponton-handicap à l'étang de la Maladrerie en vue d'obtenir le label de Oise tourisme



Comme chaque année dans le cadre de l'initiative « écran ouvert sur la ville », l'association Vidéo travelling a présenté 20 films au cinéma Palace

Avec ce magazine, nous terminons l'année 2009 qui aura encore été riche d'événements dans notre ville comme vous le découvrez avec les photos de couverture.

Dans cette période, je veux, au nom de notre municipalité, vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année malgré les difficultés économiques et sociales qui ne manquent pas. Ceux qui voient une sortie de crise sont les mêmes que ceux qui nous y ont plongés : les financiers et autres banquiers sans scrupule, les grands patrons multi-millionnaires qui se servent sans compter sur les richesses de celles et ceux qui travaillent, le Président de la République et son gouvernement dont tout montre qu'ils ne sont pas au service de notre pays et de son peuple, mais d'une minorité de privilégiés.

Nul doute que 2010 sera une année capitale pour les collectivités territoriales, pour les villes comme la nôtre. Ne nous y trompons pas et répétons-le : la suppression de la taxe professionnelle qui sera sans effet sur l'emploi et le chômage ainsi que la réforme territoriale, auront des conséquences dramatiques pour nos concitoyens en terme d'impôt et de perte de services publics. Mais rien n'est joué et alors que l'on veut nous entraîner dans un débat de division sur "l'identité nationale", souvenons-nous de l'histoire de France et des grands moments où le peuple dans sa diversité a su conquérir des droits, imposer des avancées sociales, repousser les mauvais coups.

Encore une fois, bonnes fêtes en famille dans la joie de se retrouver, d'être ensemble, dans le calme et la tranquillité de ces moments particuliers et à l'année prochaine.

Jean-Pierre Bosino
Maire de Montataire

Janvier au Palace - Rond-point de la rue des Déportés. Renseignement et réservations : 03 44 24 69 97

Mercredi 6 janvier à 10h30

Conte musical : TomTom et Larazette
 À partir de 18 mois
 'Tom-Tom et Larazette', est une ballade métissée où les deux artistes entraîneront les petits chérubins à la découverte d'instruments traditionnels (Sanza, jumbé, karkabou, kayamb...) et de chansons en différentes langues (Français, Bambara, Hindi, Lingala...), joués et chantés par Toma Sidibé dit «Tom-Tom» accompagné de Badra-Shéra Benhamou dit «Larazette» qui fera vibrer les boutchous au rythme des percussions du monde (Kess-kess, Tama, Calebasse, Tombak...).



Samedi 16 janvier
Les rendez-vous slam du Palace
Avec Dgiz et un invité

15h - 18h : Ateliers d'écriture
 20h30 Scène ouverte
 C'est ouvert à tous, l'entrée est libre - ce projet a reçu le soutien de Spectacle vivant en Picardie

Mercredi 20 janvier à 10h30

Théâtre : En attendant le petit poucet
 à partir de 6 ans
 Une fable rock sur les jeux de l'enfance et la cruauté du monde.

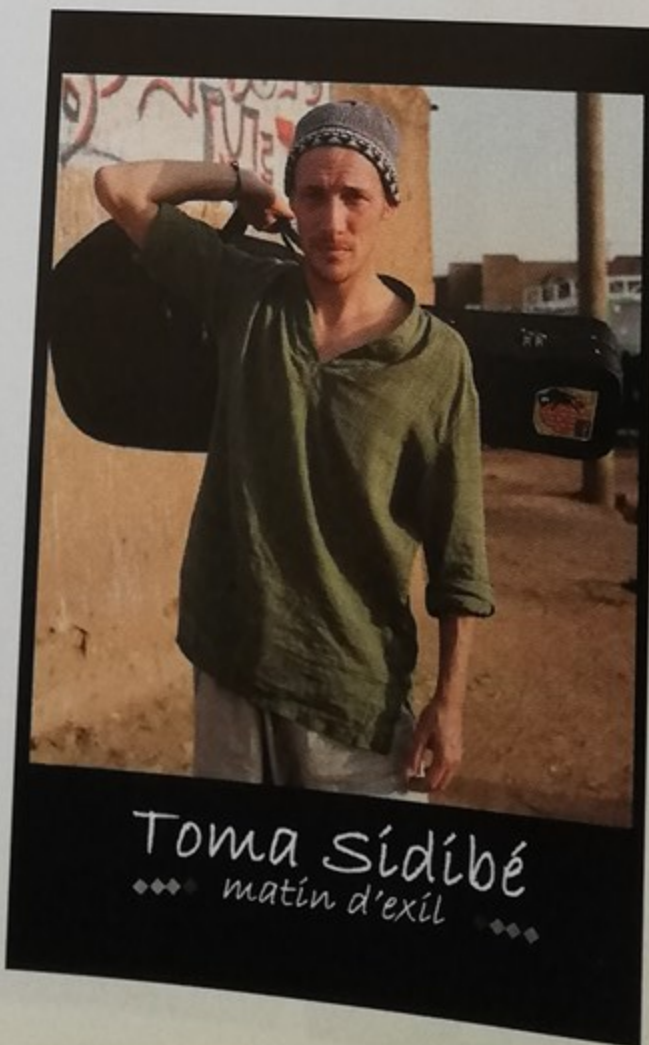
Ils errent sur la terre, comme bien des enfants que notre époque expulse sur les chemins et les routes, avec l'imaginaire comme dernier refuge. Ils écrivent leur histoire au fil des cailloux semés qui se transforment à leur gré en étoiles, pièces de monnaie, masques, grenouilles, doudou... Ainsi la gravité du propos n'interdit ni le rire ni l'évasion.

Le Grand et La Petite nous entraînent dans leur univers. Les enfants viennent se voir et les adultes... retrouver leur petit caillou d'enfance oublié.

Mercredi 20 janvier de 10h à 12h
salle de la petite chapelle de l'école Jean Jaurès

Atelier Feldenkreis
 Relaxation et travail sur l'harmonie et la fluidité du corps - entrée libre

Mercredi 20 janvier de 18h à 20h au Palace
Atelier danse contemporaine adulte
 Animés par Xavier Lot, ces deux ateliers sont financés par Spectacle vivant en Picardie, et gratuit pour les participants



Samedi 23 janvier 20h30

Musique : Camel Arioui
 Camel Arioui a assuré la première partie d'Origines Contrôlées la saison passée, et a enchanté les spectateurs, seul avec sa guitare. Il revient cette année avec ses chansons douces, poétiques et universelles, sur des rythmes chauloupés, accompagné de ses quatre musiciens. Camel Arioui est l'histoire d'un métissage. Métissage d'un parcours entre la France et l'Algérie, de sa musique qui mélange tango, valse et rythmes arabo-andalou. Sa voix profonde et chaude, trait d'union de toutes les influences, nous dévoile une personnalité rare et attachante. A fleur de peau elle habille avec pudeur l'incertitude du quotidien, les blessures du passé et l'espérance d'une nouvelle vie.
[Http://Myspace.com/camelArioui](http://Myspace.com/camelArioui)

Mercredi 27 janvier de 10h à 12h

Atelier philo pour les enfants à partir de 8 ans, et les adultes qui les accompagnent

Animé par Kossi Efoui, les enfants sont invités à réfléchir aux questions philosophiques : celles de l'existence, de la mort, du rejet, du langage, de la transmission ...

Bibliothèque Elsa Triolet - entrée libre

Dimanche 31 janvier 17h00



Théâtre-humour : Petit déjeuner orageux soir de carnaval

Les deux comédiens nous invitent à vivre une expérience un peu étrange, où l'humour et l'absurdité des situations nous dévoileront ce que les rapports de force peuvent bien vouloir dire en amitié

C'est l'histoire de deux amis dont les liens vont être mis à rude épreuve durant une heure.

Les deux interprètes s'évertuent à inventer les stratagèmes les plus alambiqués pour nous mener en bateau et, grâce à un humour féroce, nous prendre à revers.

Idée, Interprétation et conception Eno Krojanker et Hervé Piron

Samedi 9 janvier 20h30

Conte musical : Matin d'exil par Toma Sidibé
 Voilà raconté, joué, et vécu sur scène l'histoire de Hammady Gainako, jeune peul du Mali qui quitte son pays pour rejoindre la France. On passe de l'ambiance posée de la cour de Bamako à la fête explosive de son départ, de ses espoirs les plus tenaces à ses désillusions les plus douloureuses... Un conte moderne qui embarque tout les publics dans un voyage de danse et d'émotions.
 Cette histoire a déjà parcouru les scènes du monde, de l'Egypte au Canada, de la Suisse au Brésil et... du Mali à la France !
 Avec : Jî Dru à la flûte et aux ambiances de ouf, Tristan Péan à la basse et aux Choeurs, Ben Gbeuly alias Tonton Ben à la guitare et aux chœurs, Jean-Christophe Bénic Sidibé au djembé et à la batterie, Séga Sidibé, Toma à la guitare, au chant et au djembé, Mamadou Diabaté au ngoni, au dum-dum et au Tama. Nicolas Bouchillou au son.

Le microcrédit ou le crédit intelligent

Le 21 octobre dernier, le centre communal d'action sociale (CCAS) a voté une convention avec l'association Parcours confiance et la Caisse d'épargne Picardie pour favoriser l'accès au microcrédit.

Institué en 2005, ce dispositif est destiné aux personnes qui n'ont pas accès au crédit classique car elles disposent de ressources trop faibles ou instables. Une situation qui les conduit à se tourner vers les organismes de crédit qui proposent des prêts à des taux avoisinant le plus souvent les 20 % (taux en général inscrit en tout petit dans un coin du contrat), tout cela enrobé dans des formules alléchantes telles que « Réalisez tous vos projets avec nos solutions de crédit ». C'est en général le début d'un cercle vicieux qui conduit

type de situation que le CCAS de Montataire s'est lancé, comme une cinquantaine de structures analogues, dans la voie du microcrédit. Un moyen pour les personnes disposant de faibles revenus, par exemple, de « financer la réparation d'une voiture. Lorsque c'est indispensable pour aller travailler, ça devient une dépense prioritaire. Comme nous ne pouvons pas accorder d'aide pour ce type de chose, nous les orientons vers le microcrédit » explique Laëtitia Lhermitte Lefèvre, responsable du service social au CCAS. C'est l'association

Parcours confiance, une émanation de la Caisse d'Épargne, qui prend alors le relais et instruit les dossiers de demande. On peut d'ailleurs s'adresser directement à l'association sans passer par le CCAS. C'est ensuite la Caisse d'Épargne de Picardie qui verse les fonds.

Le microcrédit peut servir à financer des besoins en équipement, liés au logement, à la mobilité, l'emploi, pour financer des frais d'obsèques, de santé ou des études. Indexé sur celui du livret A, le taux d'intérêt est plus que correct, actuellement autour de 1,2%.

Lorsque le microcrédit est accordé, Parcours confiance propose en plus une aide à la gestion budgétaire.

Une première étude des produits bancaires est ainsi effectuée afin d'identifier ceux qui sont inutiles. L'association a déjà instruit une vingtaine de dossiers dans l'Oise.

La responsable du service social explique que l'on « observe très peu d'accidents de paiement. Les gens mettent un point d'honneur à rembourser leur crédit. C'est un outil qui peut apporter un « coup

de pouce » sans mettre les gens en difficulté. S'il y a un incident de paiement, nous ne retenons pas d'intérêt. C'est souvent ce qui met les gens dans des situations impossibles. On voit régulièrement arriver des personnes

qui doivent payer 300 euros de pénalité chaque mois, en plus de leur mensualité.» Ce dispositif a tout de même ses limites puisque les personnes soumises à une procédure de surendettement ne peuvent pas bénéficier du microcrédit. Dommage, car on peut imaginer qu'elles en auraient cruellement besoin. Mais c'est déjà une grande satisfaction de pouvoir « couper l'herbe sous le pied » des organismes de crédit qui réalisent leurs bénéfices sur la misère des autres.

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre Parcours confiance au 03 22 33 98 51 ou le CCAS au 03 44 27 55 31



Illustration : Iconovox / Brouck

ceux qui y ont recours vers le surendettement et les ennuis. La Banque de France a ainsi enregistré 16% supplémentaire de dossiers de surendettement ces 12 derniers mois. C'est précisément pour limiter sinon éviter ce

A.B, 33 ans, a bénéficié d'un microcrédit pour financer son permis de conduire. Il nous confie ici son témoignage.

« Suite à des petits problèmes financiers, on m'a conseillé de m'adresser à une assistante sociale pour demander le RSA. C'était la première fois que ça m'arrivait. Et comme je n'avais pas le permis de conduire ni les moyens de le passer, elle m'a orienté vers l'association Parcours confiance pour faire une demande de microcrédit. J'ai dû renoncer et renonce encore à pas mal d'offres d'emploi parce que je n'ai pas le permis. Dans ma profession de soudeur, c'est indispensable car il faut être capable de se déplacer un peu partout.

C'est bien quand on a pas d'argent et qu'on veut avancer. J'ai emprunté 990€ et je rembourse 78€ par mois.

Le microcrédit est une bonne solution pour les gens qui se laissent facilement embarquer sur des crédits à la consommation par des organismes financiers qui ne pensent qu'à leur profit.

Avec le microcrédit, on demande 1000€ et on paye 20€ d'intérêts. »

La réforme territoriale ou la décentralisation

Votée par le conseil des ministres, la réforme de l'organisation territoriale est discutée en première lecture au Sénat depuis le 15 décembre. En préparation depuis un an, celle-ci est vigoureusement contestée par les élus locaux qui considèrent qu'elle est contraire aux principes démocratiques et remet en cause la décentralisation.

C'est à St-Dizier, le 20 octobre dernier que le chef de l'Etat a dévoilé les principales mesures pour réformer l'architecture des institutions locales sous la forme de deux lois. Immédiatement, les élus locaux ont exprimé leur opposition aux principaux axes de cette réforme. Une opposition qui vient aussi bien d'élus de droite que de gauche, issus des départements, des régions ou des communes. La disposition la plus contestée de ces deux projets, outre la suppression de la taxe professionnelle qui fait l'objet d'un troisième texte de loi, concerne la création des conseillers territoriaux et le scrutin choisi pour leur élection. Ces derniers remplaceront les actuels conseillers régionaux et départementaux et siégeront à la fois au département et à la région. Ils seront au nombre de 3000 contre 6000 conseillers généraux et régionaux aujourd'hui. Le gouvernement a donc choisi de diviser par deux le nombre d'élus tout en augmentant leur charge de travail et de responsabilité puisqu'ils siégeront dans les deux instances. Au cours d'une assemblée de l'association des départements de France, son président, Claudy Lebreton a exprimé son hostilité quant à cette mesure : « Je ne crois pas que ce dispositif apporte plus de cohérence dans la gestion des territoires, ni que ce conseiller territorial génère des économies. Ce n'est pas en supprimant la moitié d'entre

nous que la démocratie territoriale sera favorisée. » Une opinion loin d'être isolée puisque 54,2% des conseillers généraux se sont déclarés, selon une enquête de l'union des conseillers généraux de France, défavorables à leur transformation en conseillers territoriaux.

Ces derniers, si la réforme est votée en l'état, seront élus au scrutin uninominal majoritaire à un tour avec 20% des sièges répartis à la proportionnelle. Nombre d'élus locaux considèrent, comme Alain Blanchard, conseiller général du canton de Montataire que ce choix est contraire à la démocratie. Pour bien comprendre l'enjeu d'un tel scrutin, prenons un exemple : Le candidat A recueille 25% des voix, le candidat B 20% des voix, le candidat C 19% des voix, le candidat D 18%, et le candidat E 18% des voix. C'est le candidat A qui sera élu alors même que 75% des électeurs ont voté pour d'autres candidats.

Avec l'introduction d'une dose de proportionnelle, il y a un risque de rendre l'élection des conseillers territoriaux incompréhensibles aux citoyens qui se rendront aux urnes.



Pour nombre d'élus locaux, ce choix correspond à une stratégie du gouvernement qui doit lui permettre de récupérer les départements et régions, aujourd'hui majoritairement gérés par la gauche.

La réforme affaiblit les départements

Autre point de crispation soulevée par cette réforme, la suppression de la clause de compétence générale des départements. Celle-ci permettait au Conseil général, jusqu'à présent, d'intervenir dans tous les secteurs. Si la réforme est votée, il ne pourra plus agir que dans les domaines définis par la loi. Jean-Pierre Bosino a ainsi expliqué lors d'une réunion budgétaire avec les associations « qu'en vertu de cette clause, le conseil général accordait chaque année 56 millions d'euros aux communes. Si la clause est supprimée, ça ne sera

plus possible. » Ce sera donc un manque à gagner important pour les communes qui vient s'ajouter à



celui que va entraîner la suppression de la taxe professionnelle.

L'association des maires de France a également exprimé son opposition à la suppression des financements croisés. Pour son Président, Jacques Pelissard (élu UMP), « il appartient à chaque collectivité de décider, ou non, si elle participe au financement d'un équipement public. La limitation des cofinancements risquerait de constituer un frein très fort aux investissements des communes et communautés. »

La remise en cause

Entretien avec Alain Blanchard, conseiller général du canton de Montataire.

Pouvez-vous nous donner votre sentiment général sur ce projet de réforme territoriale ?

Trois textes sont actuellement en préparation ainsi qu'un projet de loi de finance prévoyant la suppression de la taxe professionnelle le 1^{er} janvier 2010.

Les trois premiers prévoient une nouvelle organisation des collectivités territoriales et la mise en place d'un nouveau calendrier électoral. Les discussions vont se poursuivre jusqu'en 2012.

Mon sentiment, c'est que c'est un mauvais coup pour la démocratie et les services publics locaux. Alors qu'on assistait jusqu'à présent à une tendance décentralisatrice, le gouvernement va opérer, avec cette loi, une recentralisation des collectivités.

Comment le gouvernement justifie de telles réformes ?

En disant qu'il y a trop de structures et que les collectivités dépensent trop d'argent. Ce sont des arguments fallacieux et mensongers. Lorsque l'on compare notre organisation territoriale à celle de pays comme l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, ça ne tient pas la route.

Ces réformes répondent en réalité au projet du Président Nicolas Sarkozy de satisfaire les attentes du Medef, le syndicat patronal puisque

la suppression de la taxe professionnelle va se traduire par un cadeau de 12 milliards aux entreprises.

Selon vous, quelles conséquences ces réformes vont-elles entraîner ?

Avec la suppression de la taxe professionnelle, c'est l'autonomie des collectivités territoriales qui disparaît. Et par conséquent la suppression de services publics. C'est donc la porte

été utilisée en France. On pourra ainsi voir des candidats élus avec 30% des voix alors que 70% des inscrits n'auront pas voté pour lui. C'est pour le Président de la République un moyen de récupérer les départements qui ne lui sont pas acquis.

Cela va également entraîner des conséquences sur les contribuables qui paieront plus d'impôts car la suppression de la taxe professionnelle sera compensée par de nouveaux impôts sur les familles.

Ces projets constituent aussi une menace grave pour les communes appelées à disparaître soit au sein des intercommunalités ou des nouvelles grandes métropoles créées par ce projet de loi.

Au-delà des sensibilités politiques, il règne une inquiétude des élus de tout bord face à ce projet qui constitue une véritable atteinte à la démocratie locale.



Assemblée du Conseil général de l'Oise

Pourtant vous ne refusez pas toute idée de réforme...

ouverte au secteur privé qui prendra ces services en charge, contre-paiement bien sûr. Les usagers disposeront de moins de services et les électeurs seront privés de choisir démocratiquement leurs élus vu que les nouveaux conseillers territoriaux (voir ci-contre) seront élus au scrutin uninominal à un tour. Ce scrutin est antidémocratique et n'a jamais

Les élus communistes sont favorables à la réforme de la fiscalité et de l'organisation territoriale mais dans le sens d'une plus grande justice fiscale en faveur des familles et d'autonomie pour les collectivités en leur assurant des recettes suffisantes. C'est pourquoi nous proposons que la spéculation financière soit taxée.

Que deviennent les communes ?

Le gouvernement propose dans ce projet de loi de créer trois nouvelles entités : des métropoles, des pôles métropolitains et des communes nouvelles. Celles-ci correspondant à des fusions de communes.

Ainsi les agglomérations de plus de 450 000 habitants pourront se constituer en métropoles et pourront exercer une grande partie des compétences du département et des régions.

Quant aux pôles métropolitains, ils doivent permettre à des villes qui ne sont pas nécessairement limitrophes de « mutualiser des moyens et des compétences. Spécialement pour le développement économique et l'attractivité du territoire. »

Que vont devenir les communes au sein de ces grandes entités ?

Le renforcement de l'intercommunalité affiché dans ce projet suscite la même interrogation.

Il est en effet question de faire élire les délégués intercommunaux au suffrage universel et de renforcer les compétences des communautés de communes.

Et là encore, la même question : que deviennent les communes ?

Les élus qui considèrent que l'objectif du gouvernement est en réalité de vider les municipalités de

leurs compétences pour réduire leur influence auraient-ils raison ? On sait en effet que ces dernières constituent le premier échelon de la démocratie représentative et que les citoyens se déclarent volontiers plus proches de leur maire que de n'importe quel autre représentant de la nation.

De plus, le Président de la République disait vouloir clarifier le découpage territorial qu'il



Monsieur le Maire avec une habitante lors d'une visite de quartier

compare à un mille feuilles. Pourtant, en créant de nouvelles entités, non seulement l'architecture territoriale n'est ni allégée ni plus économique ni plus claire. Sans doute d'ailleurs le lecteur a-t-il du mal à s'y retrouver et l'on voit poindre, en plus, davantage de risques que les domaines de compétence se chevauchent.

Alors réforme purement électorale ?

Bailleurs et locataires ensemble

Entretien avec Hélène Bernard, directrice de Tandem immobilier, agence immobilière à vocation sociale de l'Oise (AIVS). En soutenant les propriétaires privés, cette structure permet l'accès au logement des personnes les plus modestes. Pour la municipalité qui a fait du combat contre le logement indigne une priorité, les AIVS offrent des outils de lutte efficaces.

Pouvez-vous présenter le travail de votre association ?

Le but de l'association est de permettre aux personnes disposant de ressources modestes de se loger décemment tout en sécurisant le propriétaire bailleur privé. Nous proposons par conséquent des dispositifs d'accompagnement aux bailleurs pour leur permettre de loger durablement des locataires « réputés à risque ». Ces derniers, quant à eux, disposent d'un bail tout à fait traditionnel. C'est pourquoi nous précisons bien que Tandem Immobilier est une agence immobilière à part entière qui propose du logement et non de l'hébergement.

Quelles aides proposez vous aux bailleurs pour les aider à louer leur logement ?

Tout d'abord, nous définissons avec le bailleur un loyer accessible aux personnes exclues du parc locatif afin d'éviter les risques d'impayés. Le plafonnement du loyer lui permet, par ailleurs, de bénéficier de subventions pour améliorer ou réhabiliter son logement, de garanties de loyer et d'avantages fiscaux. Nous aidons également le propriétaire à constituer les dossiers de subvention, définir les travaux à réaliser quand c'est nécessaire, établir les devis. Nous pouvons également apporter un pré-financement pour régler les entrepreneurs. Pour les petits propriétaires, ces aides sont loin d'être négligeables.

Nous proposons une deuxième action qui se traduit par une assistance à la gestion locative. À ce titre, nous prenons en charge l'établissement des quittances, la régularisation des charges, nous prévenons les impayés et suivons les aides au logement.

Nous nous chargeons aussi du suivi technique des logements par une visite annuelle afin de prévenir les dégradations. C'est-à-dire qu'un accompagnateur technique réalise, quand cela est nécessaire, les petits travaux dans le logement. L'objectif, c'est aussi de montrer aux locataires comment régler les petits soucis techniques du quotidien (déboucher un évier par exemple) pour que le logement ne se dégrade pas. Pour nous, c'est une manière efficace d'améliorer le bien être des locataires et de sécuriser le bailleur.

Vous proposez également un accompagnement aux personnes à la recherche d'un logement. Pouvez-vous nous en dire un mot ?

Nous animons des ateliers collectifs de recherche de logement. Nous déterminons avec les personnes le type de logement qu'elles recherchent en fonction de leur mode de vie, la composition de la famille, le lieu de travail, etc. Nous partons du principe qu'on ne peut pas loger les gens n'importe où même s'ils disent être prêts à tout accepter. Nous avons par exemple eu le cas d'une femme qui disait vouloir loger n'importe où. Or, au bout de quelques mois, elle a souhaité déménager car c'était beaucoup trop calme et sans possibilité de sortir.

Nous les aidons également dans les démarches, la négociation et les informons sur les droits et devoirs du locataire. Nous recevons environ 1000 inscriptions par an.

À quelle masse d'impayés êtes-vous confronté ?

Nous sommes très en-dessous des moyennes nationales. En 2008, nous avons enregistré 1,36 % d'impayés. C'est la preuve que les dispositifs que nous proposons sont efficaces. De plus, en cas d'impayés, le propriétaire est assuré dès le 1er euro et nous nous chargeons du contentieux avec le locataire.

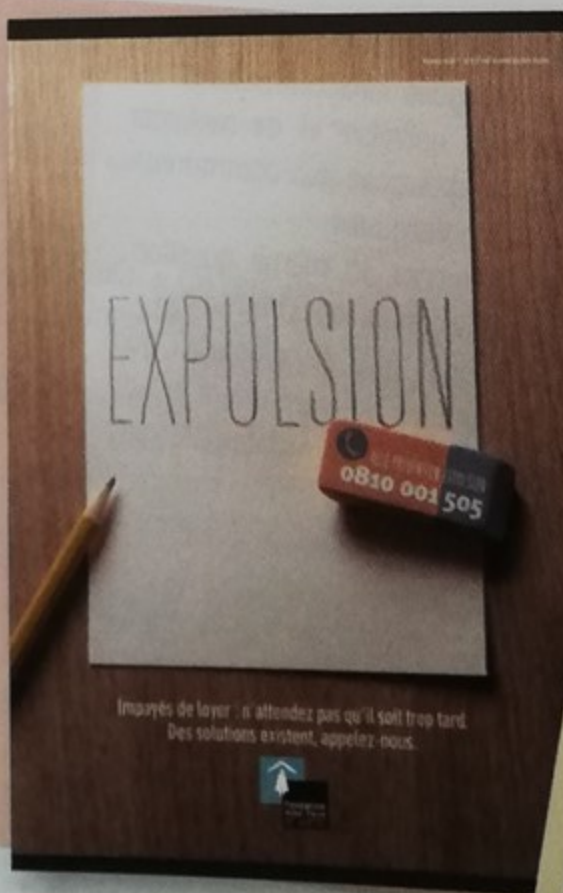
Combien de logements gérez-vous sur le territoire de la Communauté d'agglomération creilloise ?

Il y en a environ 70 dont un à Montataire. Nous avons signé en juillet dernier une convention avec la Préfecture de l'Oise avec l'engagement de trouver 120 logements dans le département au cours des 12 prochains mois. Ils seront destinés à des personnes prioritaires, c'est-à-dire vivant dans des centres d'hébergement, dans des logements indignes ou prioritaire au titre du droit opposable. Nous lançons donc un appel aux propriétaires qui ont des logements disponibles et qui souhaiteraient les louer.

Atelier recherche de logement

Chaque jeudi à la Maison du Conseil général, 15 rue Victor Hugo à Creil. Pour tout renseignement, n'hésitez pas à joindre Tandem immobilier au 03 44 48 35 86 et à tandem-immobilier@wanadoo.fr ou vous rendre sur le site www.tandemimmobilier.fr

Vous pouvez également contacter Coralie BERRAMDANE Responsable de la mairie annexe des Martinets Service social-secteur logement Conseillère en Économie Sociale et Familiale au 03 44 27 55 31



Souvenirs de la chute du mur

Le 9 novembre 2009 marquait le vingtième anniversaire de la chute du mur de Berlin. Un événement qui a bouleversé la géopolitique mondiale mais aussi la vie des Allemands qui vivaient de part et d'autre du mur. Jumelée avec la ville de Finsterwalde, située à l'est, Montataire a observé ces événements de près. C'est pour quoi nous vous proposons cet entretien avec Heike Sonntag, qui avait 25 ans lorsque le mur est tombé. Elle est aujourd'hui professeur de langue à Finsterwalde.

Comment avez-vous appris la nouvelle de la chute et qu'avez-vous éprouvé lorsque vous avez compris ce qui se passait ?

Après 20 ans, il est un peu difficile de se souvenir en détail de ce qui s'est passé. Mais je me souviens avoir appris la nouvelle un jour après l'événement. Nous n'avions pas regardé la télé ce soir-là car nous étions invités chez des amis. Les jours suivants, peu d'élèves sont allés à l'école car ils allaient visiter Berlin Ouest avec leurs parents. J'étais heureuse de cet événement parce que, pour moi et ma famille, cela voulait d'abord dire que nous allions revoir le reste de la famille qui habitait en Allemagne de l'Ouest. Je n'éprouvais ni de l'angoisse ni de la peur. Avec le recul, je pense que c'est parce que j'étais encore jeune.

Pouvez-vous nous parler de votre vie en Allemagne de l'Est avant la chute : souffriez-vous du manque de liberté ? Etiez-vous heureuse dans ce système ?

Cette question est très intéressante, parce qu'on se pose aujourd'hui la même. Je pense que de manière générale, je n'étais pas malheureuse. Peut-être parce que dans le village où nous vivions, il y avait d'autres problèmes.

Mais il y avait aussi des choses que je vivais

assez mal. Par exemple, je voulais faire des études pour devenir interprète mais ce n'était pas possible car nous avions de la famille qui vivait à l'Ouest.

En fait, durant mes études à l'université, je n'ai jamais réussi à comprendre pourquoi il était possible de partir en Russie pour apprendre le russe alors que le régime nous interdisait de nous rendre en Grande-Bretagne pour apprendre l'anglais.

De manière plus générale, pouvez-vous nous donner les aspects négatifs et positifs qui prévalaient en Allemagne de l'Est. Par exemple, on dit souvent que les femmes jouissaient de droits importants (plus qu'en Allemagne de l'Ouest), que l'éducation était de bonne qualité. Est-ce exact ?

Oui, les femmes ayant des enfants pouvaient élever leurs enfants durant une année tout en percevant une rémunération. Elles avaient également la possibilité d'obtenir une place, gratuitement, au jardin d'enfants. L'éducation était de bonne qualité, c'est aussi très juste. Mais je pense aussi que l'école était confrontée à des difficultés. Il y avait d'autres problèmes.



Heike Sonntag

Regrettez-vous l'Allemagne de l'Est ?

Non, je ne regrette pas. Naturellement il y a des moments où l'on se dit que certaines choses étaient mieux en ce temps-là. Mais en ce qui me concerne, j'ai bénéficié de nombreuses opportunités ces dernières années : J'ai par exemple pu suivre de nouvelles études en français, faire la connaissance de gens très intéressants...

Parleriez-vous de réunification des deux Allemagnes ou d'annexion de l'Allemagne de l'Est par l'Allemagne de l'Ouest ?

Il y a des gens qui parlent d'une annexion mais, pour moi, il s'agit bien d'une réunification.

Au moment de la réunification, aviez-vous le sentiment de venir d'une autre culture que celle qui existait en Allemagne de l'Ouest ?

Il est difficile de répondre à cette question. Je crois que je ne me faisais aucune illusion sur la vie en Allemagne de l'Ouest car une partie de ma famille y vivait et me racontait. Mais quand on a 25 ans, on est ouvert à tout ce qui est nouveau.



11 novembre 1989 : des gardes-frontières est-allemands ouvrent un nouveau point de passage

Le 28 novembre 2009, une centaine de Montatairiens a participé à la marche silencieuse en mémoire de Naguib Toubache, décédé il y a un an.
 À l'issue de la marche, Mohand Toubache, le père de Naguib a lu un texte dont voici quelques extraits.

« Un an déjà que notre fils Naguib est parti. Un an déjà qu'en cette nuit du 28 novembre 2008, il a été abattu d'une balle dans le dos.

En mémoire de Naguib Toubache

Un an déjà qu'une famille souffre, ne pouvant faire son deuil, tant ce drame appelle des questions sans réponse.
 (...) notre but aujourd'hui est de trouver de l'apaisement au travers une réponse claire, précise, sans équivoque, que la justice nous fera.

(...) Depuis le début de l'affaire, spontanément, des centaines de personnes, des jeunes mais aussi des moins jeunes sont venus nous témoigner leur solidarité.

Je suis heureux de voir qu'aujourd'hui, votre présence cet après-midi à nos côtés nous le prouve, nous sommes toujours nombreux à réclamer la vérité.

(...) Aujourd'hui, nous clamons que, plus jamais, nous ne voulons qu'un tel drame se reproduise, plus jamais un jeune, quelque soit son origine, ne doit mourir pour la seule raison qu'il est jeune. »



Don du sang

La prochaine collecte de sang se fera le lundi 8 février 2010 à la salle de la libération de 14h30 à 19h00.



20 ans de l'AMEM : Projection

L'association Vidéo Travelling projetera la vidéo réalisée à l'occasion des 20 ans de l'AMEM, à la salle de la libération le vendredi 29 janvier à 18h.

« Mieux partager la rue »

Conférence-débat sur l'accessibilité le 28 janvier de 14h à 18h à l'IUT de Creil

Cette conférence se propose d'informer sur les premières applications du Code de la Rue et sur les nouvelles dispositions pour le partage de la voirie, les aménagements cyclables et l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.
 Elle est destinée, outre aux élus et services techniques municipaux, à toutes les personnes (urbanistes, maîtres d'oeuvre, simples usagers) concernées par les aménagements de la voirie urbaine.
 Madame Prost-Coletta, déléguée ministérielle à l'accessibilité, interviendra durant cette journée.
 Pour tout renseignement, vous pouvez joindre la délégation APF de l'Oise au 03 44 15 30 07

La ville en fleurs

Grâce au travail des gents du service espaces verts, la ville a reçu le 1^{er} prix au concours départemental des villes fleuries et a obtenu la première fleur au concours régional des villes et villages fleuris de Picardie 2009.

Le 12 décembre, Monsieur le Maire et les élus ont félicité les agents au cours d'une réception. À cette occasion, les habitants, lauréats du concours de fleurissement organisé par la ville ont été également mis à l'honneur.

Bravo à tous de contribuer ainsi à l'embellissement de la ville.

Catégorie 1 : maisons individuelles

- 1^{er} : Bernadette Giorgis
- 2^e : Carmelia Boufflet
- 3^e : Djamel Chadli
- 3^e ex-aequo : Charles et Mauricette Lemaire
- Encouragement : Mauricette Brouard

Catégorie 2 : Balcon/HLM

- 1^{er} : Edith Hanon
- 2^e : Elisabeth Gosset
- 3^e : Olivier Chopin
- Encouragement : Jocelyne Potentier



**GROUPE COMMUNISTE
ET RÉPUBLICAIN**

**Nous ne participerons jamais
à l'indignité nationale !**

À la demande de Nicolas SARKOZY et de son gouvernement, dans chaque département de France les préfets ont été chargés de mettre en place des débats sur « l'identité nationale ».

À Montataire, nous étions également invité à participer à ce simulacre de réflexion ; mais nous avons décliné l'invitation. En effet, nous n'avons pas participé à ce que nous considérons précisément comme une insulte à l'histoire même de la France et aux valeurs qui l'ont forgée.

Les multiples dérapages et stigmatisations auxquels il a donné lieu jusqu'au plus haut niveau de l'Etat en sont une déplorable illustration et rappellent de biens sombres heures du passé.

Du Président de la République au Préfet, en passant par le Ministre de l'indignité nationale, Eric BESSON, ils devraient les connaître ces valeurs, puisqu'elles figurent en bonne place aux frontons de tous les édifices publics : « Liberté, Egalité, Fraternité »

Mais comment pourraient-ils s'en soucier, en ces temps, où ceux qui luttent pour l'égalité des droits et le devoir de fraternité par des actes de solidarité sont passibles des tribunaux.

Nous n'accepterons pas que l'histoire de notre pays et les valeurs qui la fondent soient prises en otage de façon politicienne pour de courtes visées électoralistes à l'approche des régionales, et ce afin de servir de contrefeu à la contestation qui monte face aux ravages causés par la politique du pouvoir actuel.

Ces messieurs et consorts devraient savoir que l'histoire et la culture de notre pays s'est nourri avec bonheur d'apport très divers et c'est l'esprit même des Lumières, inspirateur des valeurs de la République et de la Révolution Française.

En ce mois de janvier et comme le veut la tradition nous vous souhaitons, ainsi qu'à celles et ceux qui vous sont chers, une bonne et heureuse année 2010, et vous rappelons que cette année encore les élus de notre groupe seront au côté de notre Maire, pour défendre les intérêts des montatairiens au quotidien.

**Les élus du groupe
communiste et républicain**

**GROUPE SOCIALISTE,
RADICAL ET APPARENTÉ**

Nos chantiers pour 2010

Nous avons eu l'occasion de le dire régulièrement mais nous le répétons dans ces colonnes : nous sommes inquiets, pour l'évolution des recettes de la municipalité et par conséquent la fiscalité des ménages en raison des réformes du locataire de l'Elysée (taxe professionnelle, bouclier fiscal, etc.). Nous devons donc à l'avenir être encore plus vigilant sur nos dépenses et rechercher de nouvelles recettes.

Pour cette année 2010, nous devons poursuivre nos efforts en termes d'accessibilité pour de nombreux bâtiments municipaux et en faire une priorité afin que tous les montatairiennes et montatairiens puissent accéder à l'ensemble des services municipaux.

Pour cette année 2010, nous devons nous mobiliser pour lutter contre les suppressions d'emplois et favoriser la création de nouveaux secteurs d'activité. L'agence de développement économique créée par la Communauté de Communes de l'Agglomération Creilloise nous y aidera grandement. Nous devons également conforter l'attractivité commerciale du centre ville et du centre commercial des Martinets.

Pour cette année 2010, nous devons consolider notre projet de territoire, préparer le passage en communauté d'agglomération et mutualiser nos services pour diminuer nos coûts de fonctionnement.

Pour cette année 2010, le dynamisme de notre tissu associatif doit être encore plus soutenu et encouragé dans cette période difficile. Nous devons aller vers une démocratisation accentuée de la culture.

Pour cette année 2010, nous devons continuer à valoriser notre commune grâce aux efforts des services techniques municipaux pour mettre plus en valeur notre patrimoine et améliorer notre cadre de vie.

Pour cette année 2010, il nous faudra rattraper le retard pris ces dernières années en proposant des logements plus diversifiés et plus écologiques dans notre commune (HLM, accession à la propriété, terrains à bâtir).

Les socialistes de Montataire déposeront une gerbe en mémoire à François Mitterrand le vendredi 8 janvier 2010 à 18h45, rond point avant l'avenue François Mitterrand. Vous êtes les bienvenus.

Nous vous adressons, à vous et vos proches, nos meilleurs vœux dans la réalisation de vos projets. Bonne année 2010 !

**Jean-Pierre Mercier
Président du Groupe Socialiste,
Radical et Apparenté**

La tribune de ce groupe ne nous est pas parvenue.

« Le fil conducteur d'une histoire »

Michel Ringenbach est en quelque sorte le lien, le fil rouge du jumelage qui lie Montataire et Finsterwalde, une ville située dans la partie Est de l'Allemagne. Sans son engagement, il aurait peut-être perdu de sa force, emporté par le cours de l'histoire. Portrait

C'est au titre de son engagement que Michel Ringenbach a reçu la médaille Louis Schiller le 18 décembre dernier à Finsterwalde, au moment de la présentation des vœux du maire à la société civile. Une médaille que la municipalité remet à des personnes qui ont œuvré, « fait quelque chose pour la ville » explique modestement Michel Ringenbach.

Une récompense ou plutôt un hommage qui lui procure de la fierté, après une histoire de près de 40 ans qui a été si souvent secouée par les soubresauts de l'Histoire. Mais revenons d'abord à la « petite histoire ». Celle de ce jumelage, commencé en 1962 et dont Michel prend le relais en 1971. Il a alors 22 ans et vient de s'engager en politique puisqu'il a été élu conseiller municipal sur la liste communiste. Mais plus que les affaires locales, c'est ce qui se passe dans le monde qui l'intéresse. C'est donc tout naturellement qu'il se penche sur le jumelage et fait remarquer à Robert Trin, le Maire de l'époque, qu'il ne se passe plus grand-chose de ce côté-ci. « Tchiot, Si tu veux t'en occuper, tu en auras les moyens », c'est la réponse que lui fait le Maire. Michel se doute-t-il alors que c'est le début d'une longue aventure ? C'est en tout cas pour lui l'enchaînement d'une autre histoire, plus tragique et dont son père est revenu. Revenu du camp de concentration de Dachau, au nord-est de Munich où il a été déporté durant 30 mois pour des raisons politiques, après une dénonciation.

Michel n'en dit pas trop, c'est son regard emprunt d'une émotion contenue qui révèle combien il a été marqué par cette guerre qu'il n'a pourtant pas connue. La force de la transmission sans doute.

Malgré tout, son père n'a jamais cédé au sentiment anti-allemand, héritage de la guerre et qui n'a pas complètement disparu : « Il a toujours fait la différence entre les Nazis et le reste des Allemands. » Des jumelages entre les villes de France et d'Allemagne, « il disait que c'était une bonne chose. Pour que ça ne recommence plus. » Plus jamais ça. C'est bien ce que la Société des Nations, l'ancêtre des Nations Unies, a proclamé au lendemain de la guerre. En vain.

C'est en tout cas cette formule qui explique pourquoi Michel a déployé tant d'énergie pour que ce jumelage vive. Mais en partie seulement. Car il y a aussi cet attachement qu'il



« Je suis tombé amoureux des gens et de cette ville »

ressent pour Finsterwalde, très vite après ses premiers voyages là-bas, de l'autre côté du mur : « Je suis tombé amoureux des gens et de cette ville. » C'est si vrai qu'il finira par parler cette langue couramment et devenir l'interprète privilégié des échanges entre les représentants des deux villes. Encore aujourd'hui. Ça lui vaudra quelques insomnies comme durant ces trois jours et trois nuits où, avec Maurice Bambier, ils ont rencontré les nouveaux dirigeants politiques de Finsterwalde, juste après la chute du mur. Ces derniers n'étaient pas tout à fait favorables à poursuivre le jumelage, « on ne veut plus de communistes, c'est ce qu'ils disaient. Nous avons discuté avec toutes les fractions du conseil municipal. Les discussions furent très âpres. Finalement, tout le monde a décidé qu'il fallait continuer. Nous avons réussi à les convaincre. » C'était le 3 octobre 1990, le jour de la réunification allemande. Pratiquement un an plus tôt, le 9 novembre 1989, le mur séparant les deux Allemagnes venaient de tomber. Un peu avant, Michel Ringenbach s'était rendu avec son ami Jacques Claux à Finsterwalde et avait bien senti qu'il se passait quelque chose. Les langues se

déliciaient, ses amis lui racontaient des choses de ce système qui les enfermait : « des jeunes nous sont tombés dessus en nous disant « On veut sortir d'ici. » Le genre de propos qu'on ne pouvait pas entendre quelques mois auparavant. » C'était le début de la fin. La fin d'un système. Une fin qui a bouleversé la face du monde. Lorsque le mur tombe, Michel Ringenbach est très ébranlé car les témoignages sur le système qui prévalait en Allemagne de l'Est sont accablants : « qu'est-ce que je n'avais pas vu, pas compris ? Je me suis posée cette question pendant plusieurs jours. Ça m'a rendu malade. J'avais raté un épisode. »

Mais pas question pour autant de céder à l'obscénité de la presse française qui a, de la manière la plus simpliste et dogmatique, condamné ce système à l'occasion des vingt ans de la chute du mur en novembre dernier. Pour mieux justifier l'idéologie libérale ? Sans doute. Pourtant, il en va du système socialiste comme du reste, ce n'est jamais tout à fait ni blanc ni noir.

D'ailleurs, Michel Ringenbach ne regrette pas d'avoir été « le fil conducteur de cette histoire » qui continue toujours.

Les annonces des naissances, mariages et décès font l'objet d'une autorisation de la famille. Sans autorisation de sa part, nous ne pouvons pas publier l'annonce.

Ils sont nés octobre 2009

- le 28 : CARIDROIT Leeloo

novembre 2009

- le 2 : DOGAN Lamia
- le 3 : SELLIER Léa
- le 5 : CHAUFFRAY--LOMBART Emma
- le 6 : YAGOUB Adel
- le 9 : ELOMRANI Asma
- le 13 : REBAI Kenza
- le 18 : RAHAOUI Walid

Ils se sont mariés novembre 2009

- le 7 : DIEDHIOU Etoulando
et BOVE Christian

Ils sont décédés novembre 2009

- le 16 : GOMES FERNANDES Antonio, 67 ans

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2010

Depuis janvier 2004, le comptage traditionnel organisé tous les huit ou neuf ans est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles. Ainsi, les informations produites seront plus fiables, plus récentes et permettront d'adapter les infrastructures et les équipements à vos besoins.

À Montataire, comme dans toutes les communes de plus de 10 000 habitants, la collecte se déroule chaque année auprès d'un échantillon de 8% de la population dispersé sur l'ensemble du territoire.

Dès le 21 janvier prochain et jusqu'au 26 février au plus tard, deux agents recenseurs, identifiables grâce à une carte officielle tricolore sur laquelle figurent leur photographie et la signature du maire, déposeront au domicile des personnes recensées une feuille de logement et un bulletin individuel pour chaque personne vivant habituellement dans le logement recensé, ainsi qu'une notice d'information sur le recensement et sur les questions que vous pouvez vous poser. L'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires. Il les récupérera lorsque ceux-ci seront remplis. Pour que les résultats du recensement soient de qualité, il est indispensable que chaque personne enquêtée remplisse les questionnaires qui lui sont fournis par les agents recenseurs. Participer au recensement est un acte civique. Aux termes de la loi du 7 juin 1951, c'est également une obligation.

Merci de leur réserver un bon accueil.



M. DJERMOUNE



Mme TUQUET

JADE News

Les dernières nouvelles des services de Jade, tous les mois dans votre journal VIVRE

L'occasion pour tous les jeunes de Montataire de 12 à 25 ans de ne rien rater de ce que JADE peut proposer. Chaque mois, vous aurez des nouvelles de chaque service, d'événements passés, futurs, et même des interviews. N'hésitez pas à venir nous en parler.

www.associationjade.com

Service Animation

Retour sur le séjour multi-activités de décembre. 22 jeunes Montatariens ont pu s'initier au ski, découvrir et profiter des bienfaits de la montagne ! Encore Merci pour leur participation.

L'équipe du service animation vous remercie aussi d'avoir participé aussi nombreux au tournoi de foot et de handball dans le cadre de l'opération « Noël pour tous ».

Vous avez été plus d'une centaine à vous retrouver sur les terrains, pour partager des moments forts en actions !

Vous êtes d'ores et déjà invités à venir vous renseigner sur les prochaines activités et sorties prévues pour cette nouvelle année 2010. Nous vous attendons nombreux à venir participer aux activités extra scolaire de 17h à 21h.

La nouveauté concerne l'ouverture du Local Ados pour les filles, le samedi après-midi de 14h à 16h.

N'hésitez pas à contacter, pour plus d'information, l'équipe animation au 03.44.64.44.33.

Le PAIJ

Après une fermeture du service, pour les fêtes de fin d'année, l'équipe du PAIJ se tient de nouveau à votre disposition, pour vous accompagner dans la réalisation de vos projets de vie, vos recherches d'emploi, de stage ou de formation ou la réalisation de projet d'autre nature. Venez-vous renseigner auprès de l'équipe, sur ce que Jade propose aux jeunes cette année encore.

Service Lutte Contre Les Discriminations

JADE renouvelle son engagement, cette année, pour lutter contre les discriminations et la promotion de l'égalité des chances ! Dans le cadre des Points d'Appui Egalité (réseau picard de services d'accueils aux personnes victimes, ou qui se sentent victimes, de discriminations), Malika Chakir, chargée de mission, propose deux permanences par semaine, les mardi et vendredi après midi, de 14h à 17h30, pour répondre à toutes vos questions sur les questions de discrimination.

Elle vous informe sur vos droits en matière d'égalité de traitement et de discrimination et vous accompagne dans vos démarches pour faire reconnaître vos droits.

N'hésitez pas à venir la rencontrer, plusieurs autres projets sont en cours d'élaboration.



Janvier : Blocage du site d'Akzo Nobel Nippon Paint par les salariés suite au licenciement de 65 d'entre eux



Janvier : Rassemblement sur la Place de la Mairie contre les bombardements israéliens sur Gaza, en Palestine



Avril : Élus et usagers du GAZ manifestent dans les locaux de GDF-Suez pour protester contre des factures aux montants exorbitants.



Novembre : 2^e marché de Noël à Montataire à l'initiative du Montataire Basket-ball et de la municipalité



Juin : Élections européennes



Mars : Des milliers de manifestants à Creil pour protester contre la politique du gouvernement



Juillet : Fête de Montataire



Janvier : Manifestation dans les locaux de la sécurité sociale contre la fermeture de la permanence de l'assurance maladie à la Mairie annexe des Martinets